



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Pierre-Marc Knaff, Echevin, Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 5.3.3. Location d'un emplacement de stationnement dans la Résidence Nonnewisen; décision

Vu le contrat de location entre la Ville et les époux Daniel de Barros Vaz - Pereira Ribeiro portant sur un emplacement intérieur sis dans la Résidence Nonnewisen - lot 4N

Considérant que la Ville met à disposition aux époux Daniel De Barros Vaz-Pereira Ribeiro un emplacement intérieur dans la Résidence Nonnewisen - lot 4N, désignation cadastrale 031 PD 81, d'une surface de 17,49 qm, représentant 1,5163 millièmes moyennant un loyer mensuel de 120.- Eur indexé

Considérant que le contrat de location est conclu pour une durée indéterminé

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

**approuve
à l'unanimité**

le contrat de location d'un emplacement dans la Résidence Nonnewisen entre la Ville et les époux Daniel De Barros Vaz-Pereira Ribeiro.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03.04.2019

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre